

### Annexe n°3 : Structure du nouveau plan

Les éléments de structuration présentés dans le concept Senior + d'origine sont repris dans le cadre de ce deuxième plan de mesures et rappelé ici.

Les trois grandes problématiques communes à tous les domaines d'intervention considérés restent le risque d'exclusion des senior-e-s, des entraves à leur autonomie ainsi qu'un manque de reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences. Dès lors, la politique du canton de Fribourg vise toujours les trois objectifs prioritaires, à savoir l'intégration des senior-e-s dans la société, leur autonomie ainsi que la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences.

Ces constats ont amené à formuler en termes de vision sociétale les objectifs politiques vers lesquels propose de tendre la politique du canton de Fribourg en faveur des senior-e-s :

- > Les senior-e-s évoluent dans un environnement qui favorise leur autonomie et respecte leur dignité.
- > La société perçoit le vieillissement comme un processus naturel qui contribue à son enrichissement.

Le nouveau plan de mesures reprend ces thèmes et propose d'atteindre les trois objectifs politiques en concentrant l'action des pouvoirs publics sur les cinq domaines d'intervention suivants :

- > le travail ;
- > le développement personnel ;
- > la vie associative et communautaire ;
- > les infrastructures, l'habitat et les services ;
- > les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée.

Pour chacun de ces domaines, le nouveau plan de mesures :

- > énonce les enjeux et précise les objectifs politiques ;
- > donne un aperçu des mesures existantes ;
- > définit les axes d'intervention et les axes organisationnels permettant d'atteindre ces objectifs.

La nomenclature utilisée dans le premier plan de mesures est reprise dans le nouveau plan de mesures, mais elle a toutefois été quelque peu adaptée dans le présent document à des fins de simplification. Le changement concerne la notation relative aux mesures (M) qui ne sont plus divisées en deux (intervention ou organisation), puisque cette précision ressort déjà au niveau de la dénomination du type d'axe (AO/AI).

**Tableau N° 1 : Nomenclature : précédent plan versus nouveau plan**

Précédent plan	Nouveau plan
D= domaine	D= domaine
AO = axe d'organisation	AO = axe d'organisation
AI = axe d'intervention	AI = axe d'intervention
MI= mesure d'intervention	<b>M= mesure d'intervention</b>
MO= mesure d'organisation	<b>M= mesure d'organisation</b>

Dans les chapitres 1 à 6, les mesures proposées sont présentées sur la base de cette nomenclature et sur un modèle identique, avec des informations relatives : au domaine à l'axe ; à l'intitulé et la description de la mesure ; le statut (suite de la mesure ou nouvelle mesure) ; le financement ; le calendrier.